



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 19
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 18 juin 2024

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Jany POULIN, Léa DUMAS, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Éric PERENNES.

Absents excusés :

Hélène LORME, ayant donné pouvoir à Estelle MONTES,
Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Aurore PRIEST, ayant donné pouvoir à Emilie BRICOUT,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Yann GRISON,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND,
Denis CHARRON, ayant donné pouvoir à Thierry GOMES,
Dimitri HERVELET.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h53

Secrétaire : Maël DIONG

URBANISME – FONCIER

DL.24.089 - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Tarifs 2025

Magalie PIAT expose :

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) a été instituée par l'article 171 de la loi n°2008-776 du 04 août 2008 de modernisation de l'économie,

Le conseil municipal qui a instauré la TLPE détermine chaque année les tarifs applicables à la TLPE ainsi que les exonérations facultatives applicables.

La TLPE frappe les supports publicitaires fixes suivants, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique à l'exception de ceux situés à l'intérieur d'un local :

- Les enseignes
- Les dispositifs publicitaires et de pré-enseignes

Ces tarifs peuvent être revalorisés chaque année par la commune dans la limite de tarifs fixés par l'Etat conformément aux articles L.454-60 à L.454-62 du code des impositions des biens et services (CIBS). Ces tarifs augmentent chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (+4,8%). La commune peut toutefois décider de fixer par délibération prise avant le 1^{er} juillet de l'année précédant celle de l'imposition des tarifs inférieurs.

Cette revalorisation annuelle peut donc être modulée par la collectivité, dans la limite d'une augmentation maximale de 5€ du mètre carré d'une année sur l'autre.

Il est proposé par la présente délibération d'aligner les tarifs TLPE de la commune sur les tarifs normaux 2025, sauf pour les dispositifs de publicité numériques supérieurs à 50m² - par ailleurs non présents en l'état sur la commune - plafonnés à 109,40€/m²,

Conformément au dernier alinéa de l'article L2333-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de maintenir l'exonération de la TLPE pour les enseignes inférieures ou égales à une surface de 7m².

Les tarifs de la TLPE applicables sur l'ensemble du territoire de la commune à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Année	Enseignes			Dispositifs publicitaires et préenseignes (support non numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (support numériques)	
	Superficie > 7 m ² et <= 12 m ²	Superficie > 12 m ² et <= 50 m ²	Superficie > 50 m ²	Superficie <= 50 m ²	Superficie > 50 m ²	Superficie <= 50 m ²	Superficie > 50 m ²
2024	17,39€	34,79€	69,58€	17,39€	34,79€	52,19€	103,58€
2025	18,60€	37,10€	74,20€	18,60€	37,10€	55,70€	108,50€

Ceci étant exposé :

Vu l'article 171 de la Loi n°2008 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2333-6 et suivants et R.2333-10 et suivant précisant les modalités d'application de la TLPE

Vu le code des impositions sur les biens et les services, et notamment ses articles L.454-39 à L.454-77

Vu les tarifs TLPE 2025 ci-dessous présentés

Vu la proposition de maintien de l'exonération de la TLPE pour les enseignes inférieures ou égales à une surface de 7m²

Après présentation de la commission générale, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser :

- D'appliquer les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2025
- D'exonérer totalement en application de l'article L2333-7 du C.G.C.T. les enseignes non scellées au sol si leurs superficies sont inférieures ou égales à 7m².

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 26 juin 2024

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **26 JUIN 2024**

Publication le : **26 JUIN 2024**

Notification le : **26 JUIN 2024**

Le Maire
Christian DUMAS

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_24_089
Objet :	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) –
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-26 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2.1.2 - Autres taxes.
Identifiant unique :	045-214501694-20240626-DL_24_089-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240626-DL_24_089-DE-1-1_0.xml	text/xml	970 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.24.089 - ADT - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Tarifs 2025.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20240626-DL_24_089-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	327.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 juin 2024 à 15h42min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 juin 2024 à 15h42min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 juin 2024 à 15h42min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 juin 2024 à 15h42min28s	Reçu par le MI le 2024-06-26

